

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

DECISION DU MAIRE

N°43/22

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

CO CO CO

**Objet : Délivrance de deux concessions trentenaires (30 ans)
Casiers AA/21 et AA/22 situés dans le cimetière de la Commune de Pollestres
à [REDACTED]**

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L.2122-22 8° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L.2223-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Pollestres en date du 17 septembre 2014 portant fixation des prix des différentes concessions dans le cimetière communal ;
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Pollestres en date du 14 octobre 2016 approuvant le règlement du cimetière communal ;
VU le Budget de l'Exercice en cours.

CONSIDERANT la demande de [REDACTED], domiciliée [REDACTED], d'obtenir **deux concessions familiales trentenaires (30 ans), casiers AA/21 et AA/22** situés Cimetière 1, Carré 2, du Cimetière Communal de Pollestres.

LE MAIRE DECIDE

D'accepter la demande de [REDACTED], domiciliée [REDACTED], d'obtenir **deux casiers** au cimetière communal de Pollestres, **concessions familiales trentenaires (30 ans), casiers AA/21 et AA/22** situés, Cimetière 1, Carré 2, du Cimetière Communal de Pollestres.

De signer l'acte de concessions de ces casiers moyennant la somme de **deux mille deux cent cinquante euros (2 250 €)** représentant le prix de revient desdits casiers y compris les frais de timbre et d'enregistrement.

ET de rendre compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 22 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le **23.09.2022**
Publication ou Notification
Le **23.09.2022**



REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2022

Application agréée E-legalite.com